



Nombre de conseillers.....43
 En exercice.....43
 Présents à la séance.....35
 Pouvoirs.....08
 Excusés.....00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 08 FEVRIER 2018**

DF

**N°2018-02-04 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – FISCALITE DIRECTE
 LOCALE -VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le jeudi 08 Février 2018 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 26 janvier 2018.

Présents :

Pierre-Yves MARTIN
 Gérard PRUDHOMME
 Serge MANTEL
 Martine DURIEUX-ARNAUD
 Roselyne BORDES
 Arnold VOILLEMIN
 Kaïssa BOUDJEMAÏ
 Olivier MICONNET
 Annick MONIER
 Salem AIDOUDI
 Nicole LELLOUCHE
 Philippe ARNAUD

Jean-Sébastien ROUCHET
 Sonia BELARBI
 Marie-Thérèse LE BLEGUET
 Marie-Madeleine COLLET
 Gérard LANTERI
 Didier LAFARGUE
 Corinne CARCREFF
 Eric NANTI
 Ghislaine NEBIE
 Donni MILOTI
 Meriem BEN NASER
 Nathan HADDAD

François DIONNET
 Véronique PREUX
 Jean-Marie MARCZAK
 Georges GUILBERT
 Françoise BITATSI-
 TRACHET
 Jean-François MAGNIEN
 Laurence HODE
 Magali DAUBA
 Armen PAPAZIAN
 Serge LE BOZEC
 Sébastien CONSTANT

Pouvoirs :

Lucie LE COZ à Martine
 DURIEUX-ARNAUD
 Laurent PIRON à
 Ghislaine NEBIE
 Grégory FICCA à
 Olivier MICONNET

Cédric LE COZ à
 Philippe ARNAUD
 Regaya FERJANI à
 Salem AIDOUDI
 Aurélie MANTEL à
 Serge MANTEL

Josiane GEOFFROY à
 Marie-Madeleine COLLET
 Bernadette PIRON-
 RENAULT à Armen
 PAPAZIAN

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance Monsieur ROUCHET a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.2343-1 ;

Vu la délibération en date du 08 février 2018 approuvant le budget principal de la Ville pour l'exercice 2018 ;

Vu la réunion de la 1^{ère} commission permanente en date du 31 janvier 2018,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 32 voix pour :

Pierre-Yves MARTIN
Gérard PRUDHOMME
Serge MANTEL +
Aurélié MANTEL
Martine DURIEUX-ARNAUD
+ Lucie LE COZ
Roselyne BORDES
Arnold VOILLEMIN
Kaïssa BOUDJEMAI
Olivier MICONNET +
Grégory FICCA

Annick MONIER
Salem AIDOUDI +
Regaya FERJANI
Nicole LELLOUCHE
Philippe ARNAUD +
Cédric LE COZ
Sonia BELARBI
Marie-Thérèse LE BLEGUET
Marie-Madeleine COLLET +
Josiane GEOFFROY
Gérard LANTERI

Didier LAFARGUE
Corinne CARCREFF
Eric NANTI
Ghislaine NEBIE +
Laurent PIRON
Meriem BEN NASER
Nathan HADDAD
François DIONNET
Véronique PREUX
Jean-Marie MARCZAK

- 05 abstentions :

Georges GUILBERT
Magali DAUBA

Armen PAPAIZIAN +
Bernadette PIRON-
RENAULT

Sébastien CONSTANT

Article 1 : Décide de maintenir pour l'année 2018 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation (TH) : 28,50%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 19,17%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32,03%

Ainsi fait et délibéré en séance le 08 février 2018.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan



Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20180208-2018-02-04-DE
Date de télétransmission : 14/02/2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.